

Annexe à la charte du tutorat
Précisions concernant le cotutorat, Mention RCAHS

8. Le Master RCAHS de Marseille a pour spécificité de faire accompagner chaque étudiant·e par deux tuteurs·trices, en règle générale des spécialistes de disciplines ou de domaines (ou aires géographiques) différents. Ce double accompagnement a pour objectif de contribuer à l'ouverture sur les trois disciplines propres à la formation et d'initier au travail collectif.

9. Les deux tuteurs·trices (en M1) et directeurs·trices (en M2) sont responsables au même titre du bon déroulement du Master et accompagnent l'étudiant·e de façon complémentaire. Ils assurent la coordination avec les autres enseignants impliqués dans la formation de l'étudiant·e.

10. L'étudiant·e doit rester en contact régulier avec les deux tuteurs. Les premières rencontres peuvent avoir lieu séparément avec chaque tuteur, mais au moins une réunion commune est souhaitable. Les tuteurs s'engagent à échanger entre eux (sur le suivi de l'étudiant·e).

a. Ils accompagnent l'étudiant·e dans la définition de son sujet en cohérence avec les thématiques propres à la formation.

b. Ils établissent ensemble clairement les différentes étapes de la rédaction du projet de mémoire et état de la question (M1) et du mémoire (M2), en accord avec les modalités d'encadrement et les recommandations spécifiques à la mention.

c. Les deux tuteurs/directeurs peuvent avoir des points de vue différents sur le déroulement du travail. Une réunion commune de l'étudiant·e et des deux tuteurs permet de comprendre les enjeux du désaccord et de l'aider à trouver sa propre voie.

d. Au cours du master, il est possible que la responsable de la formation décide, en accord avec les tuteurs/directeurs, d'un changement de tutorat en fonction de l'évolution du thème de recherche et afin d'assurer au mieux le suivi de l'étudiant·e. Elle assure la médiation en cas d'un éventuel désaccord ou conflit entre le ou les tuteurs et l'étudiant·e.

11. Les tuteurs rappelleront à l'étudiant·e que le suivi des séminaires est obligatoire.

Date :

Nom de l'étudiant·e :

Nom et des tuteurs·trices/directeurs·trices :

Signature :

Signature :